

PHASE 1 (2016-2019)

Volet ISEF :

- Action Cadre en direction des « jeunes » (E.3.4)
- Action Cadre « les rencontres du bassin versant », en direction du grand public (E.3.3)
- Action Cadre pour « développer la culture du risque inondation » (D.2.8)
- Action Cadre pour « fédérer les opérations d'interventions citoyennes sur les cours d'eau » (B.2.6)
- Volet Pédagogique des fêtes de l'Huveaune (E.3.2)

Appel à projets annuel (SMBVH)

Présentation, par des associations, de projets opérationnels et de leurs plans de financement

Labellisation ISEF selon les critères d'éligibilité
Subvention du SMBVH ≈ 15% (82 400€)

BILAN A MI-PARCOURS :

- Procédures différentes (calendrier, critères, etc.) des financeurs pour l'attribution de subventions
- Difficultés pour les associations de percevoir les subventions (selon les plans de financement présentés au Contrat de Rivière)
- Lourdeur administrative pour les financeurs et les associations (à répéter chaque année)
- Du fait des difficultés administratives et financières les projets n'ont pas pu être réalisés dans l'ambition affichée par associations et SMBVH au départ (année blanche, période transitoire, etc.)
- Enrichissement de l'éducation à l'Huveaune
- Large public jeunes et adultes touché (de plus en plus nombreux chaque année)
- Un volet en appui aux actions techniques du SMBVH (faire connaître nos missions facilitent leurs mises en œuvre)
- Beaucoup de demande d'accompagnement et de formation par le SMBVH et ses partenaires associatifs
- Un volet largement plébiscité sur le BV et citer en exemple par nos partenaires institutionnelles (exemplarité recherchée)

PHASE 2 (2020-2023)

Volet ISEF (maitrise d'ouvrage SMBVH) :

- Action Cadre « Parcours Pédagogique Huveaune », en direction des jeunes (E.3.3)
- Action Cadre « les rencontres du bassin versant » (E.3.2)
- Action Cadre pour « fédérer les opérations d'interventions citoyennes sur les cours d'eau – opération Huveaune Propre » (E.3.5)
- Volet Pédagogique des fêtes du bassin versant de l'Huveaune (E.3.1)
- Action Cadre « acculturation des populations au risque inondation » (PAPI)

Appel à projets pour la phase 2 (SMBVH)

Présentation, par des associations, de projets opérationnels

Labellisation ISEF selon les critères d'éligibilité
Mise en œuvre par convention de mandat entre le SMBVH et le prestataire :

- Autofinancement SMBVH : 20% (≈ 108 000€)
- Agence de l'Eau : 70% (attribution subvention au SMBVH en décembre 2019)
- Autres financeurs (association elle-même, CD13, Région SUD, Communes, etc.) : 10%

Maitrise d'ouvrage SMBVH :

- Gestion administrative et financière
- Harmonisation et actualisation des supports pédagogique (Carnet du jeune et mallette numérique de ressources)
- Coordination et animation groupes de travail